

# *INVENTAIRE DES ARBRES REMARQUABLES DE SEINE ET MARNE*

1997

NOTICE EXPLICATIVE



Contacts :

CAUE 77 - Augustin BONNARDOT  
27 rue du marché - 77120 COULOMMIERS  
Tél. 01 64 03 30 62 - Fax. 01 64 03 61 78

Nous vous remercions vivement de participer à cet inventaire qui contribuera à sauvegarder, à mettre en valeur et à étudier les arbres remarquables de notre département.

La phase d'inventaire à laquelle vous contribuez correspond au recensement des arbres remarquables du département de Seine et Marne. Dans une seconde phase cet inventaire sera exploité (avec l'accord des propriétaires des arbres concernés) pour réaliser des actions de sauvegarde des arbres les plus intéressants, de leurs histoires, et des paysages qu'ils composent. Des opérations de sensibilisation et de mise en valeur des arbres pourront aussi être réalisées (publications, circuits, ...) enfin cette base de données pourra servir à l'étude des arbres.

Voici quelques éléments qui vont vous aider et vous guider dans la réalisation de cet inventaire.

Avant de commencer cet inventaire, essayons de définir ce qu'est un arbre remarquable.

### Qu'est ce qu'un arbre remarquable ?

«Un arbre remarquable est un arbre dont certaines caractéristiques sont hors du commun».

A la lecture de cette définition, nous serions tentés de dire que chaque arbre a son identité propre qui le rend hors du commun et que tous les arbres sont par conséquent remarquables

Cependant, l'inventaire que nous allons mener nécessite d'établir des critères de sélection qui soient quelque peu restrictifs.

**La dimension** : la hauteur de l'arbre, la circonférence du tronc, l'envergure de la frondaison sont des caractéristiques qui nous impressionnent lorsqu'elles sont extrêmes.

**L'âge** : souvent difficile à estimer, cette caractéristique nous étonne car la durée de vie des végétaux est disproportionnée par rapport à l'échelle de la vie humaine.

**L'histoire** : la longue durée de vie et l'immobilité dans l'espace des arbres en font des témoins de l'histoire locale. Les arbres vénérables sont souvent associés à des **religions**, à des **légendes** et à des **coutumes** colportées par la mémoire orale ou écrite.

Il existe aussi des **arbres commémoratifs** (arbre de la liberté,...).

**La particularité botanique** : certaines essences peuvent être rares dans notre département ou être des survivants ayant résisté à des épidémies (par exemple les ormes).

**L'aspect** : très subjectif, ce critère doit être pris en compte. L'aspect général, la forme peuvent donner à l'arbre une esthétique exceptionnelle.

De façon générale, pour ne pas trop limiter la sélection, tout arbre qui a une particularité exceptionnelle doit être recensé.

**Pour que cet inventaire soit compris et accepté par les propriétaires nous devons le mener dans le respect de la propriété privée.**

Bien que nous souhaitions vivement que cet inventaire soit le plus exhaustif possible le recensement d'un arbre ne peut pas être fait contre le gré de son propriétaire. Nous n'aurons donc pas à franchir les limites d'une propriété privée sans l'accord du propriétaire. Dans la mesure où vous ne souhaitez pas faire les démarches de demande d'autorisation au propriétaire vous pouvez vous contenter de remplir la fiche d'inventaire en indiquant uniquement la localisation et les caractéristiques de l'arbre visibles de l'espace public. Ces renseignements seront déjà très utiles et permettront par la suite de faire des recherches plus poussées sur l'arbre que vous nous aurez signalé.

Cette fiche a été rédigée en essayant de mentionner tout les points intéressants qui seront ensuite saisis sur informatique et pourront à terme être exploités pour réaliser des documents, circuits, études ...

Si certaines questions sortent de votre domaine de compétence n'y répondez pas, (les questions les plus importantes sont cochées en rouge dans la marge), par contre nous serons toujours intéressés par l'apport d'éléments supplémentaires qui enrichiront chacun des dossiers.

L'inventaire recensera les arbres individuellement mais il peut aussi prendre en compte des groupes d'arbres formant une entité exceptionnelle (alignement, mails, ...).

Recensement d'un arbre : une fiche sera remplie par arbre.

Recensement d'un groupe d'arbres : une fiche sera remplie dans sa totalité pour le groupe d'arbres. Les dimensions extrêmes seront fournies.

### **Matériel à emporter sur le terrain**

- Notice explicative et plusieurs fiches d'inventaire (*faire des photocopies ou en demander au CAUE*)
- Carte de recenseur
- Appareil photo avec pellicule à diapositives de préférence
- Bâton de 1 m
- Papier
- Stylos ou crayons dont un rouge
- Photocopie de la carte du secteur (carte au 1/25 000<sup>ème</sup> de préférence).
- Livre de reconnaissance des arbres si nécessaire.
- Dendromètre ou 2 bâtons de 20 cm environ (2 stylos de même taille peuvent convenir) pour faire la croix du bûcheron qui servira à mesurer la hauteur de l'arbre.
- Mètre ruban (grande longueur) ou mètre ordinaire et une grande cordelette non étirable pour mesurer la circonférence du tronc, l'envergure et la projection de la hauteur de l'arbre au sol (méthode de la croix du bûcheron).

## Indications permettant de remplir la fiche d'inventaire

(1) Bien stipuler toutes vos coordonnées pour que nous puissions vous contacter si besoin est, et vous faire part de l'aboutissement de cet inventaire.

(2) En ville ou dans un village indiquez le N° de la maison qui est la plus proche de l'arbre.

(3) Mentionnez le numéro de la parcelle uniquement pour les arbres situés en forêt. Des repères peuvent être donnés par rapport à des lieux facilement identifiables.

(4) Le propriétaire est-il favorable à ce que le public vienne visiter son arbre remarquable ?

(5)

### Facile

l'accès est considéré comme facile lorsque l'arbre se trouve à proximité immédiate d'une route ou d'un chemin carrossable.

### Assez facile

L'accès est considéré comme assez facile lorsque, à partir d'une route ou d'un chemin carrossable, cet arbre peut être vu en empruntant à pied pendant au maximum un quart d'heure un chemin qui ne présente pas d'embûche particulière.

### Difficile

L'accès est considéré comme difficile lorsque, à partir d'une route ou d'un chemin carrossable, cet arbre ne peut être vu qu'en empruntant à pied pendant plus d'un quart d'heure un cheminement. C'est aussi le cas lorsqu'il y a des obstacles rendant l'accès délicat (broussailles, dénivelé important,...)

(6) Genre et espèce.

(7) Nom scientifique composé du genre de l'espèce et de la variété si elle est connue.

(8) C'est le nom commun donné à l'espèce dans le langage courant du pays (exemple le Fayard pour le Hêtre).

(9) C'est le nom donné spécifiquement à cet arbre (Par exemple le Chêne de la Vierge, l'Orme de Sully, le vétéran, les six frères, ...)

(10) Il peut s'agir d'une cépée - plusieurs troncs partent d'une souche unique - ou de plusieurs troncs qui se sont collés l'un à l'autre par leur base. Mentionnez le nombre de troncs.

(11) Le groupe d'arbres rend l'ensemble remarquable. Le groupe compte un nombre limité d'arbres. Indiquez le nombre d'arbres.

(12) Il peut s'agir par exemple d'un alignement, d'un mail,...

(13) Age :

### Connaissance exacte (*préciser la source d'information*)

L'âge peut être connu de manière précise grâce notamment à des écrits.

### Évaluation (*préciser le mode d'estimation*)

Méfiez vous des estimations fantaisistes.

Donner une fourchette d'âge si vous pouvez l'estimer en fonction de témoignages, des dimensions, de l'architecture voisine ...

Ne faites en aucun cas de sondage à la tarière.

(14) **Hauteur :**

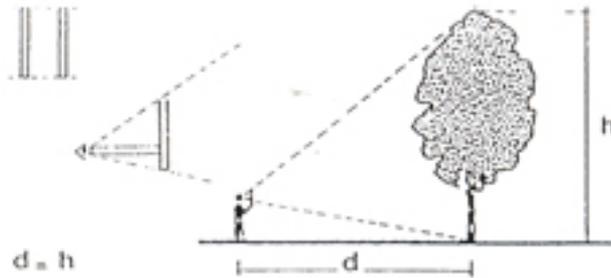
**Mesure précise** (*préciser comment la mesure a été prise*)

Mesure en mètres avec un dendromètre ou la croix du bûcheron.

La croix du bûcheron

L'observateur se place à une distance approximativement égale à la hauteur de l'arbre. Il vise l'arbre avec deux baguettes de mêmes longueurs, l'une placée horizontalement très près de l'oeil et l'autre disposée verticalement perpendiculairement à la première.

Il vise le pied de l'arbre avec l'extrémité inférieure de la baguette verticale et s'éloigne ou se rapproche de l'arbre jusqu'à ce que l'extrémité supérieure de la baguette coïncide avec le sommet de l'arbre. La distance à laquelle l'observateur se trouve de l'arbre est égale à sa hauteur.

 **Estimation**

Mesure faite à l'oeil à partir d'une mesure de référence ( bâton de 1 m, ...).

(15) A mesurer avec un mètre ruban, en centimètres, à 1,3 m du sol.

Dans le cas d'un arbre à plusieurs troncs prendre les dimensions de la cépée et des différents brins.

(16) Mesure en mètres du diamètre le plus important de la projection au sol du houppier de l'arbre

(17) **Forme :**  **Libre**

L'arbre n'a pas été taillé, il se développe dans sa forme naturelle.

 **Architecturée**

L'arbre peut être taillé en gobelet, en tonnelle, en rideaux, en marquise, sur tête de chat, en espalier, en têtard, ...

(18) Décrire les caractéristiques morphologiques spécifiques de cet arbre. Par exemple arbre creux, Chêne porte gui, arbre sur lequel s'est développé un arbre d'autre essence, ...

(19) Décrire le type d'affection dont peut souffrir l'arbre.

(20) Préciser le mode de mise en valeur : fléchage, panneaux descriptifs, soins appropriés, figuration dans une brochure.

(21) Se renseigner auprès du service urbanisme de la mairie.

(22) Relater l'histoire, les légendes, les coutumes et les pratiques religieuses liées à cet arbre.

Cette partie est très importante et peut être constituée d'un ensemble de textes et informations avec références, traditions orales ou documents écrits.

**(23) Pourquoi cet arbre est il remarquable ?**

Un choix multiple est possible. Préciser les raisons, qui selon le rédacteur de la fiche, font de cet arbre ou groupe d'arbres un élément remarquable.

 **Par ses dimensions**

Dimensions exceptionnelles pour l'essence.

 **Par son âge.**

Age exceptionnel.

 **Par son histoire.**

Arbre ayant joué un rôle dans l'histoire locale (par exemple mirador pendant la guerre, arbres de la liberté) ou dans l'histoire agricole ou artisanale (par exemple Mûriers pour l'élevage du Vers à soie) arbres ayant fait l'objet d'une poésie, d'une chanson, cités dans un roman, peints par un artiste célèbre ...

 **Par les coutumes qui lui sont associées.**

Arbre aux mariés, ...

 **Par les légendes qui lui sont associées.**

Par exemple arbres guérisseurs, qui exhaussent les vœux, qui portent bonheur, qui possèdent un caractère magique, ...

 **Par les pratiques religieuses qui lui sont associées.**

Arbre orné d'une statuette, dédié à un saint, objet de pèlerinage, ...

 **Par sa particularité botanique.**

Par exemple essence rare dans la région, essence ayant survécu à des épidémies (vieil Orme), feuilles ou écorces anormales, floraison ou fructification exceptionnelles, greffes peu ordinaires, hybrides,...

 **Par son aspect.**

Par exemple forme du tronc, port de l'arbre, ...

 **Par la nature du sol.**

Par exemple un arbre se développant sur un sol peu ordinaire.

 **Par le site.**

Site exceptionnel, situation exceptionnelle

 **Par d'autres particularités exceptionnelles.**

Par exemple arbre se développant sur un rocher, racine ou tronc enrobant une pierre ou une clôture, tronc ou branches soudées, enlacées ...

(24) Préciser quel est selon vous l'intérêt de cet arbre ou groupe d'arbres. Cette notion subjective sera ensuite harmonisée au niveau du département.